

PRESENTS: Mmes FRAYSSE, GUITOU, MASSAUD, NICKERT
Mrs BLADIER, BERNARD, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, IZARD, GARRIGOU, MARIAGE,
ROULLAND, PORTAL.

Ordre du jour :

- ◆ Election du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du compte-rendu précédent.
- ◆ Convention pour dématérialisation des actes (arrêtés et conventions).
- ◆ Acceptation d'un don.
- ◆ Régularisation de voirie avec cession (La Durantie).
- ◆ Nouvelle délibération sur les chemins de randonnée.
- ◆ Droit de préemption suite à déclaration d'aliéner.
- ◆ Convention d'aide financière de l'Agence Adour Garonne pour l'opération protection du puits de captage.
- ◆ Adhésion aux services ADS
- ◆ Décision du maire suite à Danger imminent
- ◆ Présentation et vote des comptes administratifs (commune, eau, assainissement, camping), ainsi qu'approbation des comptes de gestion.
- ◆ Affectation des comptes de résultat.
- ◆ Organisation des bureaux de vote
- ◆ Information et questions diverses.

Avant d'ouvrir sa dernière séance, le maire remercie l'équipe municipale pour tout le travail effectué au cours de ce mandat. Les nombreux chantiers et affaires réglées sont le fruit du bon fonctionnement de notre machine municipale, de ses commissions, et de ses nombreux débats. Permettez moi à présent, de souhaiter bonne chance à ceux qui seront à nouveau candidat, et un bon repos pour les autres.

Election du secrétaire de séance

Mme FRAYSSE Sandrine est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu précédent

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

Convention pour dématérialisation des actes (arrêtés et conventions).

Faisant suite à la première délibération du 18/11/2009 permettant la télétransmission des actes (délibérations), il est aujourd'hui proposé aux collectivités d'élargir gratuitement le champs des actes aux actes et conventions

→ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Acceptation d'un don.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la SARL BONNASSIE domiciliée à St Crépin Carluçet a fait don à la commune de la somme de 200 euros. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus, et donne délégation à Monsieur le Maire à

signer les documents nécessaires afin que cette somme entre dans le budget de la commune.

Régularisation de voirie avec cession (La Durantie)

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Mme MASSAUD et Mr CHATEIGNIER cèdent à la commune deux parcelles de terrain aux « Combettes » de 20m² et 50m² permettant l'alignement sur la voirie communale.

→ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession des terrains.

Nouvelle délibération sur les chemins de randonnée

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins ruraux traversant le territoire de la commune.

Vu les articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du Code de l'Environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désireux de pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité, à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du chemin énuméré ci-dessous :

- Chemin rural de Cieurac au Bastit d'une longueur de 1 185 m
- VC de la Durantie aux Cabanes de 637 m
- VC n°1 des Granges à Cieurac de 259 m
- Chemin rural du Port de la Roumet de 99 m

Droit de préemption suite à déclaration d'aliéner.

La commune est informée de la vente de la propriété en face de l'école, elle ne souhaite pas exercer son droit de préemption

Convention d'aide financière de l'Agence Adour Garonne pour l'opération protection du puits de captage

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de convention portant sur l'aide financière permettant de normaliser le puits de captage selon les dispositions de l'arrêté préfectoral.

- la réhausse et étanchéification du puits
- le rebouchage de 5 piézomètres et protection de 2 autres
- création de l'inter-connexion entre les Bruges et Cieurac

Le montant des travaux déclaré est de 146 000,00€ , le montant retenu est de 103 325,00€, montant de l'aide à hauteur de 30% soit 30 997,00€

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention.

Adhésion aux services ADS - Application Droit des Sols

Prestation initialement assurée par la DDT, elle est aujourd'hui peu à peu transférée au SMPVD avec un transfert définitif pour 2016. 12 communes adhèrent déjà, 18 de plus se sont engagées pour 2014, 6 autres pour 2015 ; notre commune est aujourd'hui relancée, Mr le Maire propose de se positionner pour le 1er janvier 2015

→ Le vote est organisé, le conseil municipal, valide à l'unanimité la proposition.

Décision du maire suite danger imminent.

Des arbres de la propriété du château de Cieurac surplombant la propriété et le domaine public sont tombés sur la ligne ERDF, les travaux d'élagage ont été commandés en urgence par Mr Le Maire et les démarches ont été entreprises pour que leur règlement soit pris en charge par la propriétaire.

Présentation et vote des comptes administratifs (commune, eau, assainissement, camping), ainsi qu'approbation des comptes de gestion.

Election du président de séance : M. GARRIGOU est élu à l'unanimité.

M. le Maire cède la parole à Nathalie DENIS, qui présente les comptes administratifs.

- Vote du budget CAMPING.

En section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u>	25 758.30 €	RESULTAT DE CLOTURE : + 184.31€
<u>RECETTES</u>	25 942.61€	

En section d'investissement

<u>DEPENSES</u>	0 €	RESULTAT DE CLOTURE : 960.69€
<u>RECETTES</u>	960.69 €	

Budget approuvé à l'unanimité

- Vote du budget LOTISSEMENT CIEURAC

En section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u>	0.00€	RESULTAT DE CLOTURE : 0 €
<u>RECETTES</u>	0.00€	

En section d'investissement

<u>DEPENSES</u>	0.00€	RESULTAT DE CLOTURE : 0 €
<u>RECETTES</u>	0.00€	

Budget approuvé à l'unanimité

- Vote du budget ASSAINISSEMENT

En section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u>	38 634.17€	RESULTAT DE CLOTURE : 10 643.06€
<u>RECETTES</u>	49 277.23 €	

En section d'investissement

<u>DEPENSES</u>	16 872.89€	RESULTAT DE CLOTURE : 2 817.32 €
<u>RECETTES</u>	19 690.21€	

Budget approuvé à l'unanimité

- **Vote du budget eau**

En section de fonctionnement

DEPENSES

12 594.46€

RESULTAT DE CLOTURE : + 19 268.51 €

RECETTES

31 862.97 €

En section d'investissement

DEPENSES

204 211.79 €

RESULTAT DE CLOTURE : - 194 565.13 €

RECETTES

9 646.66 €

Budget approuvé à l'unanimité

- **Vote du budget communal**

En section de fonctionnement

DEPENSES

329 635.31 €

RESULTAT DE CLOTURE : + 19 892.20 €

RECETTES

349 527.51 €

En section d'investissement

DEPENSES

94 877.25€

RESULTAT DE CLOTURE : 21 274.63€

RECETTES

116 151.88€

Budget approuvé à l'unanimité

- **Vote des comptes de gestion :**

Après lecture des comptes de gestion du budget CAMPING, LOTISSEMENT CIEURAC, ASSAINISSEMENT, EAU, COMMUNE.

Approuvé à l'unanimité

- **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012:**

Budget camping :

Besoin de financement (1068) :	0€
Excédent de fonctionnement (002)	9 371.36€

Budget lotissement Cieurac :

Besoin de financement (1068) :	0 €
Excédent de fonctionnement (002)	0 €

Budget assainissement :

Besoin de financement (1068) :	0 €
Excédent de fonctionnement (002)	165 072.42 €

Budget eau :

Besoin de financement (1068) :	120 659.26€
Excédent de fonctionnement (002)	30 678.19€

Budget commune :

Besoin de financement (1068) :	68 343.28 €
Excédent de fonctionnement (002)	83 633.85 €

Approuvé à l'unanimité

Informations et questions diverses

- Réception du courrier de la gérante de notre restaurant communal « l'Alouette », nous donnant préavis pour son départ au 31/07/2014. Cette affaire sera à charge de la nouvelle équipe (insertion d'annonce, travaux avant réouverture....).
- Un représentant de la municipalité est convoqué par la Fédération Française de Rugby avec les Papillons Lanzagais à une réunion pour l'homologation du stade.
- Prochain conseil communautaire le 3 mars 2014
- Confirmation de la cession de la parcelle camping appartenant à Mme Forestier ; l'acte a déjà été entériné mais non porté au niveau des hypothèques.
- La maintenance des défibrillateurs sera effective cette année selon les termes du contrat.

Fin de séance à 23h00.